



COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêtent le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Le 3 décembre 2007